



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0648

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne
objet : Carré de Soie - Ensemble secteur Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources
Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0648**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Ensemble secteur Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de développement du Carré de Soie est engagé début des années 2000 par la réalisation du pôle de loisirs et de commerces. Puis, à partir de 2006, des opérations d'aménagement ont été mises en œuvre à travers différentes procédures (PAE TASE fin 2006, création de la ZAC Villeurbanne La Soie en 2012, création de la ZAC TASE 2013, PUP Gimenez 2014).

L'ensemble de ces réalisations a été rendu possible par des acquisitions foncières préalables dans le cadre de différentes autorisations de programme (AP), ainsi que par différents travaux de réalisations d'infrastructures de voiries desservant lesdites opérations ou plus largement le quartier, comme le boulevard urbain est, ouvert à la circulation depuis juillet 2015.

Ces opérations, dont la réalisation va se dérouler jusqu'en 2020 / 2025, vont générer plus de 310 000 mètres carrés de planchers supplémentaires répartis en 110 000 mètres carrés d'activités, soit 5 500 emplois, et 200 000 mètres carrés de logements, soit 5 800 personnes.

L'émergence de ces nouveaux quartiers va constituer une nouvelle étape dans le développement de ce secteur de l'agglomération, essentiel au regard des objectifs du SCOT.

Si les acquisitions foncières du début des années 2000 ont rendu possible les opérations actuelles, le potentiel de développement du Carré de Soie demeure encore très important puisque c'est près d'un million de mètres carrés nouveaux qui sont envisageables à l'horizon 2030 / 2040.

Sur l'opération Carré de Soie - ensemble secteur Yoplait, un montant de 8 313 122 € a été individualisé pour financer les premières acquisitions (délibérations n° 2010-1672 du 6 septembre 2010, n° 2012-3240 du 10 septembre 2012, n° 2014-4505 du 13 janvier 2014).

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme complémentaire est demandée pour 2015 pour différents motifs.

En effet, il importe de poursuivre la politique d'acquisitions foncières dans la perspective de mise en place de partenariats, avec les opérateurs privés pour des opérations à venir.

Comme ce fut le cas avec les premières individualisations, le principe est de procéder uniquement à des acquisitions stratégiques, qui permettent, soit de préparer de futures opérations d'espaces publics notamment de voiries, soit d'engager des négociations avec des opérateurs privés en amont d'opérations d'aménagement.

On peut estimer ce poste à 600 000 €.

Par ailleurs, certaines opérations immobilières nécessitent, pour être menées à bien, des travaux de voiries (reprise ou création).

On peut estimer ce poste à 150 000 €.

Enfin, les terrains propriétés de la Métropole, en attente de leur affectation définitive, nécessitent ou permettent des travaux de démolition et des aménagements transitoires qui créent des améliorations du cadre de vie des nouveaux habitants du Carré de Soie.

On peut estimer ce poste à 150 000 €.

Les acquisitions foncières qui rentreront dans le cadre de partenariat, avec les opérateurs privés pour des opérations immobilières, donneront lieu à des recettes lors de cessions de terrains. A ce stade, ces recettes restent difficilement valorisables ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la veille foncière sur le secteur du Carré de Soie à Vaulx en Velin et Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € en 2015,
- 200 000 € en 2016.

sur l'opération n° 0P06O2173.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 213 122 € en dépenses.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - compte 21 11.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.